

TRIPARTITE AGGLOMERATIONSKONFERENZ
CONFERENCE TRIPARTITE SUR LES AGGLOMERATIONS
CONFERENZA TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI
CONFERENZA TRIPARTITA DAVART LAS AGLOMERAZIUNS

Aux médias

Plate-forme commune pour la Suisse urbaine

La Conférence tripartite sur les agglomérations est maintenue

La collaboration entre la Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) sera poursuivie jusqu'en 2009 au moins. La CTA offre depuis 2001 un instrument de collaboration partenariale aux trois niveaux étatiques, avec l'objectif de donner ainsi davantage de poids aux revendications de la Suisse urbaine. Sur la base d'un bilan positif des travaux déjà réalisés par la CTA, cette approche constructive est soutenue.

La CTA a été fondée en février 2001 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux ainsi que l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. La CTA vise une collaboration plus étroite entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes ainsi que le développement d'une politique des agglomérations commune. Au sein de la CTA, les villes et les communes sont des partenaires à égalité avec la Confédération et les cantons. Cette approche partenariale a permis d'améliorer sensiblement les relations Confédération-cantons-villes/communes et de renforcer la confiance réciproque.

La CTA ayant fait ses preuves, le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux ainsi que l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses ont dès lors décidé de poursuivre leur collaboration sous cette forme partenariale au moins jusqu'en 2009. Les modalités et les conditions du maintien de la CTA feront alors à nouveau l'objet d'une décision commune.

Plan de travail 2005-2009

A l'occasion de sa séance de ce jour, la CTA a également adopté son plan de travail jusqu'en 2009. Les thèmes forts seront la collaboration dans les agglomérations, la politique des étrangers et d'intégration de même que le transport en agglomération et la politique d'aménagement du territoire. Concrètement, la CTA souhaite au cours des prochaines années se pencher de manière approfondie entre autres sur la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'intégration des étrangers et sur la collaboration dans les agglomérations transfrontalières. Il s'agira également d'examiner le besoin d'agir concernant la compétitivité internationale des agglomérations et le rapport ville-campagne.

Recensement 2010

Outre ces points forts, la CTA servira aussi toujours de plate-forme pour les débats politiques sur des questions actuelles relevant de la politique des agglomérations. Ainsi, une discussion intense a eu lieu aujourd'hui sur le recensement populaire

Sekretariat: Konferenz der Kantonsregierungen Amtshausgasse 3, Postfach Tel.: 031 320 30 00

Secrétariat: Conférence des gouvernements cantonaux 3000 Bern 7 Fax: 031 320 30 20

2010. Les cantons, les villes et les communes rejettent la conception du recensement fédéral 2010 telle que proposée par la Confédération. La CTA a donc plaidé pour un nouveau concept commun. Au départ, on devrait clarifier précisément les besoins en informations statistiques de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Sur cette base, il conviendrait alors de définir conjointement comment les informations souhaitées seront relevées. La condition pour réussir l'organisation du recensement de la population 2010 réside dans une collaboration étroite entre la Confédération et les cantons ainsi que les villes et les communes.

Berne, le 31 octobre 2005

Pour toute information complémentaire:

- Werner Luginbühl, conseiller d'Etat, président CTA (tél. 031 633 76 79)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 079 456 92 92)
- Urs Geissmann, directeur UVS (tél. 078 737 13 04)
- Sigisbert Lutz, directeur AdCS (tél. 079 708 73 19)
- Georg Tobler, ARE (tél. 079 248 62 94)